



House of Commons Finance Committee

June 7, 2016

Good Morning and thank you Mr. Chair

In April 2015 I received an anonymous tip of a case involving KPMG that was stalled in court. I alerted the media who located the court file detailing the government's claim. That, in part, led us here today.

We know that much public revenue is lost through tax avoidance and evasion. In my brief to this committee in 2013 I estimated that Canada loses \$5.3 to \$7.8 billion annually. Our estimate has been confirmed by Gabriel Zucman in his recent book, *The Hidden Wealth of Nations* and also estimates that \$300 billion, or 9% of Canada's wealth, is offshore.

Individuals and corporations would not be able to use tax havens to hide their wealth without the encouragement and assistance of facilitators. These facilitators include banks, financial institutions, wealth management firms, law firms and accounting firms. We need additional legislated controls to regulate this industry

While CRA staff on the ground diligently uncovered the KPMG Ile of Man case, CRA management has not pursued it in a serious way by launching a criminal investigation for facilitating tax evasion. This would have ensured due process and allow for the execution of a search warrant to obtain all the necessary evidence to assess whether charges should be laid. Instead they got bogged down in a court case to get the names of clients and then made a sweetheart offer to clients to settle out of court.

We have completed a study entitled "What's Wrong at the CRA and How to Fix It". Among other recommendations we believe the CRA must be better resourced, establish a healthier separation from the industry, and needs to focus more on prosecution of major tax evasion cases. The CRA has established a reputation for backing down, settling and keeping quiet in cases against wealthy individuals and corporations, while throwing the book at ordinary tax payers. This is unfair, counterproductive and enables risk-taking by the tax industry.

I continue to get calls and have met with many more whistleblowers. Some I have referred to the media, law enforcement and the Public Service Integrity Commissioner. Others, including a group of CRA employees who have disclosed political interference and wrongdoing within the CRA, are too afraid to come forward.

The KPMG Isle of Man case is only one example but it serves as an instructive example that warrants closer scrutiny and for that analysis I turn to C4TF board member Scott Chamberlain.

Thank you Dennis and thank you Mr. Chair.

I would like draw your attention to a fundamental gap in our tax system that contributes to the aggressive tax avoidance industry and can be easily closed without the industry having to breach accountant-client privileged – a privilege which is both a misdirection and largely a fiction.

In 1999 KPMG conceived of and developed what they internally called a “Tax Product”.

Once developed, they obtained a legal opinion concerning the potential tax consequences of this “Tax product”. In that legal opinion counsel could not provide a clear determination as to whether or not the General Anti-Avoidance Rule (GAAR) applied.

KPMG then elected to conduct an internal review process (that resulted in internal KPMG dissent), market, sell, implement and profit from this “Tax Product” while throughout acknowledging the uncertainty with respect to the GAAR rule with multiple risk warnings to its clients. For well over a decade this facilitated tax product operated until it was discovered and challenged by the CRA.

What KPMG chose not to do is key is to addressing aggressive tax avoidance in Canada. KPMG could have clarified this ambiguity by obtaining a written tax interpretation of its product from the CRA. This is a well-known, oft used and simple process.

KPMG was aware of the risk. KPMG’s clients were aware of the risk. They were aware of a method to mitigate the risk but chose to proceed under a very deliberate cloud of secrecy and herein lies the problem. Canada’s tax industry needs less secrecy and more legislated transparency and accountability.

The Tax industry will tell you that they have it under control and that confidentiality should trump the public interest. But respectfully this is not their call to make its yours. It is time to prioritize the public interest in every Canadian paying their fair share over right to game the system with professional facilitators if you have enough money.

Canadians For Tax Fairness Recommends:

1. Legislate a **Duty on Lawyers and Accountants under Income Tax Act to report suspected avoidance and evasion and to register all tax products** with the CRA or an independent arm of the tax court charged with providing proactive analysis.

2. Initiate an **Independent Study of Tax Avoidance / Evasion Investigations** initiated by CRA to ascertain the rate of penalties imposed, interest applied, settlements reached and convictions secured by amount of tax in dispute.
3. Introduce a stop corporate tax dodging bill, building on MP Murray Rankin's previously introduced private members **Economic Substance Bill**.
4. Call for a **Criminal investigation** of the Deputy Minister's claim that the KPMG tax product was a sham designed to deceive the Minister so its clients received taxable income on a tax free basis.
5. Call on the **Office of the Conflict of Interest and Ethics commissioner of Canada** to investigate the highly unusual hospitality practices of senior CRA executives and the tax industry.
6. Commence the long overdue legislative review process of the **Public Servants Disclosure Protection Act** and enhance its provisions so it encourages, rewards and protects whistleblowers in both the public and private sector to disclose wrongdoing.
7. Continue the work of this Committee and **call US whistleblower and KPMG insider Michael Hamersley** and the as yet unidentified internal KPMG employees who questioned the merits of the KPMG product.



Comité des finances de la Chambre des communes

Le 7 juin 2016

Bonjour et merci, Monsieur le Président.

En avril 2015, j'ai reçu une information anonyme qu'une affaire mettant en cause KPMG était retardée devant les tribunaux. J'ai alerté les médias qui ont déniché le dossier judiciaire détaillant les allégations du gouvernement. C'est là, en partie, ce qui nous amène ici aujourd'hui.

Nous savons que beaucoup de recettes publiques sont perdues à cause de l'évitement et de l'évasion fiscale. Dans le mémoire que j'ai déposé auprès de ce comité en 2013, j'estimais que le Canada perd entre 5,3 et 7,8 milliards de dollars par année. Gabriel Zucman, pour sa part, a confirmé dans son récent livre, *The Hidden Wealth of Nations*, que 300 milliards de dollars, soit 9 % des richesses du Canada, se trouvent dans des comptes à l'étranger.

Les particuliers et les sociétés ne pourraient pas avoir recours à des paradis fiscaux pour cacher leurs richesses sans l'encouragement et l'aide de facilitateurs. Ces facilitateurs sont notamment les banques, les institutions financières, les entreprises de gestion de patrimoine, les cabinets d'avocats et les cabinets d'experts-comptables. Nous avons besoin de contrôles légiférés additionnels afin de réglementer ce secteur d'activité.

Bien que les employés de l'ARC sur le terrain aient fait preuve de diligence pour mettre au jour l'affaire KPMG, la direction de l'ARC n'y a pas sérieusement donné suite en exigeant une enquête criminelle pour facilitation d'évasion fiscale. Une telle enquête garantirait l'application régulière de la loi et l'exécution d'un mandat de perquisition en vue d'obtenir toutes les preuves voulues pour évaluer s'il y a lieu ou non de porter des accusations. Au lieu de cela, ils se sont enlisés dans une affaire judiciaire pour obtenir les noms des clients et ont fait une entente de faveur avec leurs clients de régler hors cour.

Nous avons achevé une étude intitulée « Qu'est-ce qui ne va pas à l'ARC? ». Entre autres recommandations, nous estimons que l'ARC devrait disposer de plus grandes ressources et qu'elle doit établir une ligne de démarcation plus claire par rapport au secteur d'activité et mettre davantage l'accent sur les poursuites dans les affaires d'évasion fiscale. L'ARC s'est taillée une réputation de reculer, de régler à l'amiable et de garder le silence sur les affaires mettant en cause des particuliers et des sociétés bien nantis, tout en lançant la pierre aux contribuables

ordinaires. Cette attitude est injuste, improductive et permet au secteur fiscal de prendre des risques.

Je continue à recevoir des appels et j'ai rencontré beaucoup d'autres divulgateurs. J'ai renvoyé certains aux médias, aux organismes d'exécution de la loi et au Commissariat à l'intégrité du secteur public. D'autres, notamment un groupe d'employés de l'ARC qui ont dévoilé des cas d'ingérence politique et des actes répréhensibles au sein de l'ARC, ont trop peur pour intervenir.

Le cas de l'île de Man de KPMG est seulement un exemple, mais il sert comme un exemple instructif qui justifie un examen plus approfondi, et, à cette fin, je cède la parole au membre du conseil des Canadiens pour une fiscalité équitable, Scott Chamberlain.

Merci Dennis et merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer votre attention sur une lacune fondamentale de notre système fiscal qui contribue aux activités agressives d'évitement fiscal et qu'on pourrait facilement combler sans que ce secteur d'activité doive compromettre la relation privilégiée entre le comptable et les clients – relation qui est à la fois fautive et, dans une large mesure, fictive.

En 1999, KPMG a conçu et élaboré ce qu'ils appelaient à l'interne un « produit fiscal ».

Une fois ce « produit fiscal » élaboré, ils ont obtenu un avis juridique sur ses répercussions fiscales possibles. Dans cet avis juridique, l'avocat n'a pu établir clairement si la disposition générale anti-évitement (DGAE) s'appliquait ou pas.

KPMG a alors décidé de mener un processus de révision interne (qui s'est soldé par une dissension interne), de commercialiser ce « produit fiscal », de le vendre, de le mettre en œuvre et d'en tirer profit, tout en reconnaissant l'incertitude relative à la DGAE en lançant à maintes reprises à ses clients des avertissements de risque. Durant plus d'une décennie, cela a facilité l'exploitation du produit fiscal jusqu'à ce que l'ACR s'en rende compte et le conteste.

Ce que KPMG a choisi de ne pas faire est crucial pour régler les cas agressifs d'évitement fiscal au Canada. KPMG aurait pu dissiper l'ambiguïté en obtenant de l'ARC une interprétation fiscale par écrit de son produit. Il s'agit là d'un processus bien connu, souvent utilisé et simple.

KPMG était consciente du risque. Ses clients étaient conscients du risque. Ils étaient au courant d'une méthode d'atténuation du risque, mais ils ont choisi en toute connaissance de cause d'aller de l'avant sous un opaque voile du secret, et c'est précisément là où le bât blesse. Le secteur fiscal du Canada a besoin de moins de secret et de plus de transparence et de responsabilisation légiférée.

Le secteur fiscal vous dira que tout est sous contrôle et que la confidentialité doit avoir préséance sur l'intérêt public. Mais, sans vouloir offenser personne, la décision ne lui appartient pas; c'est à vous qu'elle revient. Le temps est venu de prioriser l'intérêt public en donnant préséance à

l'obligation que chaque Canadien paye sa juste part sur le droit de déjouer le système par le recours à des facilitateurs professionnels lorsqu'on a assez d'argent pour le faire.

Le collectif Canadiens pour une fiscalité équitable recommande ce qui suit :

1. Légiférer une **obligation pour les avocats et les comptables, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, de signaler les cas soupçonnés d'évitement et d'évasion fiscale et d'enregistrer tous les produits fiscaux** auprès de l'ARC ou d'un organisme indépendant de la cour de l'impôt chargé de fournir une analyse proactive.
2. Entreprendre une **étude indépendante des enquêtes en matière d'évitement/évasion fiscale** amorcées par l'ARC afin d'établir le taux de sanctions imposées, d'intérêts appliqués, de règlements intervenus et de condamnations obtenues par montant d'impôt en litige.
3. Déposer un projet de loi visant à mettre un frein à l'évitement fiscal des sociétés, qui viendrait compléter le **projet de loi économique** d'initiative parlementaire déjà déposé par le député Murray Rankin.
4. Exiger une **enquête criminelle** concernant l'allégation du sous-ministre selon laquelle le produit fiscal de KPMG était un leurre destiné à tromper le ministre de sorte que ses clients touchent des revenus imposables en franchise d'impôt.
5. Exiger que le **Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique du Canada** enquête sur les pratiques d'accueil fort inhabituelles des cadres supérieurs de l'ARC et du secteur fiscal.
6. Entreprendre le processus de révision législative, qui tarde depuis longtemps, de la **Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles** et améliorer ses dispositions de manière à encourager, à récompenser et à protéger les divulgateurs des secteurs public et privé qui dénoncent des actes répréhensibles.
7. Poursuivre les travaux de ce comité et **convoquer le divulgateur américain et initié de KPMG, Michael Hamersley**, ainsi que les employés internes de KPMG, toujours non identifiés, qui ont mis en doute le bien-fondé du produit de KPMG.